



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 6 avril 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D8-8-64

**OBJET : POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF ADMISSION EN NON VALEUR DE L'EXERCICE 2018 -
BUDGET SPANC**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal (en audio)	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Teritorial
M. AILHAS Gérard	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CLUCHIER Marie Christine a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D8-8-64**OBJET : POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF ADMISSION EN NON VALEUR DE L'EXERCICE
2018 - BUDGET SPANC**

La Trésorerie de Valence d'Agen a fait parvenir à la Communauté de Communes des Deux Rives une liste de titres de recettes de l'exercice 2018 devenus irrécouvrables malgré les poursuites engagées, pour des raisons de poursuites infructueuses ou d'insolvabilité du débiteur, pour un montant de 759,12 €.

Il s'agit d'impayés sur les contrôles réalisés sur les installations neuves et/ ou existantes d'assainissement non collectif.

Année	Montant des impayés	Numéro titres émis	Imputation non valeur
2018	95,00 €	T-195	6541
	95,00 €	T-174	
	83,00 €	T-159	
	31,12 €	T-98	
	95,00 €	T-19	
	75,00 €	T-304	
	95,00 €	T-150	
	95,00 €	T-288	
	95,00 €	T-371	
TOTAL	759,12 €		

Le Président propose donc d'admettre en non valeur ces créances pour un montant total de 759,12 € correspondant à l'exercice 2018, étant précisé que les crédits afférents ont été inscrits au BP 2021 au compte 6541 « créances admises en non-valeur».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'admettre en non valeur ces créances pour un montant total de 759,12 € correspondant à l'exercice 2018, étant précisé que les crédits afférents ont été inscrits au BP 2021 au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Fait à Valence d'Agen, le 12 avril 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 13 avril 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

15 AVR. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **15 AVR. 2021**

AR PRÉFECTURE

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ADMISSION EN NON VALEUR DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET SPANC

Numéro de l'acte : 2021D8_8_64

Date de la décision : 12/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210412-2021D8_8_64-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 15/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Environnement

Document : [99_DE-082-248200016-20210412-2021D8_8_64-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 15/04/2021 09:50:25

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2021 09:57:49

Date de réception de l'AR : 15/04/2021 10:04:38